

# Descriptif des enseignements

## Maîtrise universitaire en Droit en professions judiciaires

26.09.2024

### Enseignements obligatoires

#### Accès à la justice civile

**Prof. en charge du cours** Prof. Patricia Dietschy

**Crédits ECTS** 3

**Semestre** Automne

**Heures/ semaine** 2

**Examen** Oral

**Description** Le cours propose d'étudier de manière approfondie les mécanismes mis en place pour assurer un accès à la justice civile. Le procès civil implique en effet le règlement de litiges de nature privée et est régi par le principe de l'autonomie privée, ce qui signifie que les parties décident librement si elles veulent introduire un procès. Encore faut-il leur en donner les moyens. Des règles spéciales sont parfois instituées pour assurer un accès facilité à la justice, dans des domaines à caractère social. Seront en particulier analysées les questions liées à la compétence locale et matérielle, aux frais, à la représentation, aux types de procédure et aux maximes, ainsi que celles portant sur l'exercice collectif des droits (actions collectives). Des cas pratiques, à résoudre en classe, seront proposés.

#### CEDH : procès et professions judiciaires

**Prof. en charge du cours** Prof. Patricia Dietschy

**Crédits ECTS** 3

**Semestre** Automne

**Heures/ semaine** 2

**Examen** Oral

**Description** Ce cours propose d'étudier les différentes garanties de procédure découlant de la Convention européenne des droits de l'homme, ainsi que l'application concrète de ces garanties dans le procès, en analysant les principaux arrêts rendus dans ce domaine par la Cour européenne des droits de l'homme et par le Tribunal fédéral. Il s'agit également d'examiner les autres garanties découlant de la CEDH, en tant qu'elles concernent les professions judiciaires, en particulier la liberté d'expression du juge et de l'avocat, ainsi que la liberté religieuse (port de symboles religieux par les protagonistes du procès ; présence de symboles religieux dans les salles d'audience). L'objectif du cours est de connaître les droits fondamentaux du justiciable en matière procédurale tels que découlant de la CEDH, de comprendre leurs implications concrètes et de savoir les invoquer utilement, ainsi que de saisir l'incidence de ces garanties sur les professions judiciaires.

**Communication publique****Prof. en charge du cours** Prof. Martial Pasquier**Crédits ECTS** 3**Semestre** Automne**Heures/ semaine** 2**Examen** Oral**Description** Défis et opportunités de la communication publique pour l'Etat moderne et son administration :

- Connaître les différentes formes et caractéristiques de la communication publique • Identifier les divers lieux et mécanismes de formation de l'opinion publique
- Evaluer le rôle et l'importance des principaux acteurs (Etat, médias, associations d'intérêt et partis politiques) dans la formation de l'opinion publique
- Connaître les modèles de base et les instruments de communication
- Etre capable de développer un concept de communication pour une organisation publique ou une organisation à but non lucratif

**Déontologie et éthique du magistrat****Prof. en charge du cours** Prof. Jean-François Meylan**Crédits ECTS** 3**Semestre** Printemps, une année sur deux.**Heures/ semaine** 2**Examen** Oral**Description** Les devoirs et obligations du magistrat sur le plan professionnel et privé. Le thème « déontologie et l'éthique du magistrat » se développe en Suisse, en particulier par le biais de chartes, d'usages ou de recommandations. Les attentes des justiciables et de leurs représentants les avocats sont à cet égard grandes. Il en va de la confiance des citoyens dans la justice, pierre angulaire de la démocratie. Les principaux objectifs du cours sont :

- Connaître les principales sources juridiques dans le domaine
- Connaître les principaux devoirs et obligations du magistrat, exemples à l'appui
- Etre capable de donner un avis motivé sur un comportement pouvant prêter à discussion

<b>Droit de l'exécution des peines</b>	
<b>Prof. en charge du cours</b>	Baptiste Viredaz, chargé de cours
<b>Crédits ECTS</b>	3
<b>Semestre</b>	Printemps
<b>Heures/ semaine</b>	2
<b>Examen</b>	Oral
<b>Description</b>	<p>Le cours du droit de l'exécution des peines aborde les problématiques souvent méconnues relatives à la mise en oeuvre des sanctions. Après une brève introduction rappelant notamment le catalogue des sanctions à disposition de la justice et les différents objectifs poursuivis par elles, le cours s'intéressera à l'exécution des peines non privatives de libertés (amende, peine pécuniaire) et aux modes d'exécution alternatifs à l'enfermement (sursis, semi-détention, TIG, bracelet électronique), avant de traiter très largement de la question pénitentiaire et de toutes les thématiques propres aux droits et obligations du détenu et de l'Etat qui le sanctionne. La problématique de l'exécution des mesures sera également abordée, notamment la question très actuelle des mesures exécutées au sein d'établissements pénitentiaires. Les modifications législatives récentes seront évidemment commentées. A cela s'ajoute, durant le semestre, la visite de deux ou trois établissements de détention du canton, afin de permettre à l'étudiant·e de se faire une idée plus concrète du milieu carcéral auquel il sera sans doute confronté dans sa vie professionnelle. L'intervention d'un juge d'application des peines est également prévue.</p>

<b>Droit de la famille approfondi</b>	
<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Philippe Meier / Patrick Stoudmann, chargé de cours
<b>Crédits ECTS</b>	3
<b>Semestre</b>	Printemps
<b>Heures/ semaine</b>	2
<b>Examen</b>	Oral
<b>Description</b>	<p>Le droit de la famille approfondi représente une part très conséquente de l'activité des tribunaux et des avocats. Les enjeux personnels, économiques et sociétaux y sont particulièrement importants, le tout dans une technicité juridique toujours croissante. Le dialogue avec les autres disciplines (pédopsychiatrie, psychologie, travail social, pédagogie, etc.) est indispensable. Une partie importante du cours sera consacrée aux modalités de fixation et de règlement des contributions d'entretien pour les différents membres de la famille, notamment après une séparation ou un divorce. Il sera par ailleurs question des conventions de divorce (sous leurs aspects de droit civil, mais aussi de droit fiscal et d'assurances sociales), y compris s'agissant de la réception en droit suisse des prenuptial agreements étrangers. Le cours traitera aussi la thématique fondamentale du bien de l'enfant, de manière générale et en lien avec le contentieux du droit de visite. D'autres questions sont susceptibles d'être abordées, en particulier le partage de la prévoyance professionnelle au divorce. La protection des mineurs et des adultes sera traitée dans le cours-bloc consacré aux Justices de paix.</p>

**Droit et éthique de la profession d'avocat****Prof. en charge du cours** Me Jérôme Bénédic, chargé de cours**Crédits ECTS** 3**Semestre** Automne**Heures/ semaine** 2**Examen** Oral**Description**

Le cours de Droit et éthique de la profession d'avocat a été mis en place à la suite d'un accord passé avec l'Ordre des avocats vaudois. Il porte sur l'étude des règles légales (LLCA, LPAV, etc.) et déontologiques (Code suisse de déontologie, etc.) régissant la profession d'avocat, ainsi que de la jurisprudence rendue dans ce domaine. L'accent sera mis sur les obligations professionnelles de l'avocat (secret professionnel, indépendance, etc.), tout en traitant aussi des droits fondamentaux de l'avocat. Les diverses activités de celui-ci seront également abordées, ainsi que les nombreuses questions liées à l'exercice de cette profession.

Ce cours est proposé aux étudiants régulièrement immatriculés à l'UNIL, en vue de l'obtention d'une Maîtrise universitaire en Droit. Il est également ouvert aux avocats-stagiaires ou futurs avocats-stagiaires qui ne sont pas étudiants à l'UNIL et qui s'inscrivent en tant qu'auditeurs.

L'admission aux examens d'avocat dans le canton de Vaud est subordonnée à la fréquentation de ce cours, ainsi qu'à la réussite de l'examen y relatif.

Il est rappelé que la présence aux cours n'est pas exigée pour se présenter aux examens et les réussir, toutefois Me Bénédic devant confirmer le suivi des cours pour le TC et la Chambre du stage, il ne déposera sa signature sur l'attestation de présence qu'en fonction de la liste de présence qu'il mettra à votre disposition à chaque début de cours.

<b>Droit pénal militaire</b>	
<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Macaluso (avec intervenants internes et externes)
<b>Crédits ECTS</b>	3
<b>Semestre</b>	Printemps, une année sur deux
<b>Heures/ semaine</b>	2
<b>Examen</b>	Ecrit, sous forme de QCM
<b>Description</b>	<p>Le droit pénal militaire est mis en œuvre par la Justice militaire ; il s'attache à la constatation, à la poursuite et au jugement des infractions (communes ou spécifiques) commises par les personnes astreintes au service (ou par d'autres personnes lorsque la loi le prévoit) pendant et, dans certaines circonstances, en dehors de leur service militaire.</p> <p>L'organisation de la Justice militaire correspond à notre système de milice. Ses membres sont certes incorporés dans l'armée de milice, mais la Justice militaire en tant qu'institution ne fait pas partie de la hiérarchie de l'armée. Son indépendance est garantie par la loi.</p> <p>Institution judiciaire complète et autonome, la Justice militaire est régie par ses propres normes matérielles et procédurales (Code pénal militaire [CPM], Loi de procédure pénale militaire [PPM]) et dispose de sa propre organisation judiciaire (Organisation de la Justice pénale militaire [OJPM], ordonnances diverses), avec des juges d'instruction, des procureurs (auditeurs), des tribunaux de première instance et d'appel dédiés ; le tout sous le contrôle du Tribunal militaire de cassation, équivalent militaire du Tribunal fédéral.</p> <p>L'Office de l'auditeur en chef est l'organisation d'état-major de la Justice militaire. Il veille à ce que les plus de 400 membres de la Justice militaire puissent assumer leur fonction de manière compétente et efficace. Il a à sa tête l'Auditeur en chef de l'armée, qui a le grade de brigadier.</p> <p>Le cours se propose d'offrir une fenêtre sur cette institution, la première dans la Confédération moderne à unifier un droit pénal d'application générale, en présentant son fonctionnement et les règles, matérielles et procédurales, qui la régissent.</p> <p>Le cours est structuré autour de modules de 2 heures présentés par des praticiens de la Justice militaire, tous magistrats, professeurs, avocats ou juristes dans la vie civile.</p> <p>Seront ainsi abordés, en particulier : l'évolution de la justice militaire en Suisse - le droit pénal militaire matériel, ses particularités et ses règles de compétence ainsi que son articulation avec le droit pénal ordinaire – l'organisation judiciaire pénale – les règles générales de la procédure pénale militaire – le droit disciplinaire – le travail respectif du juge d'instruction et du procureur militaires – le travail de l'avocat – l'audience de jugement – l'audience d'appel et les recours – le rôle du Tribunal militaire de cassation.</p>

**Les expertises, les mandats et les rapports**

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Christophe Champod
<b>Crédits ECTS</b>	3
<b>Semestre</b>	Printemps
<b>Heures/ semaine</b>	2
<b>Examen</b>	Ecrit
<b>Description</b>	Ce cours a pour but de définir le cadre de l'expertise judiciaire, en particulier en relation avec la procédure pénale ou civile suisse. Contraste avec des procédures étrangères (FR, UK), de comprendre les obligations, les possibilités, le déroulement de l'expertise ou du travail de consultant en matière d'expertise judiciaire, de connaître les différents types de rapports du préavis au rapport d'expertise, leur forme et leur contenu respectifs et d'apprendre sur la base de cas concrets qui illustrent les différents rôles joués par le spécialiste scientifique en milieu judiciaire avec ses droits et ses devoirs ainsi que sa responsabilité.

**Instruction pénale dans le milieu informatique, présentation de cas**

<b>Prof. en charge du cours</b>	Séverine Valceschini, chargée de cours
<b>Crédits ECTS</b>	2
<b>Semestre</b>	Printemps
<b>Heures/ semaine</b>	18 heures au total (répartition à définir)
<b>Examen</b>	Oral
<b>Description</b>	<p>Ce cours est consacré à l'application du droit pénal dans le domaine des technologies de l'information. La matière est abordée sous l'angle tant du droit pénal général (intention et négligence, complicité, tentative, etc.) que du droit pénal spécial, à travers l'étude des infractions : d'une part, les infractions informatiques (hacking, cracking, virus, spamming, etc.); d'autre part, les infractions classiques commises au moyen des technologies de l'information (pornographie, diffamation, incitation à la haine raciale, etc.). Le cours aborde également la responsabilité des différents acteurs d'Internet, en particulier des fournisseurs d'accès et d'hébergement, ainsi que d'autres formes de criminalité (responsabilité pénale de la personne morale; responsabilité du fait d'autrui).</p> <p>Cet enseignement est consacré, dans une deuxième partie, à la procédure, à la surveillance des réseaux électroniques et téléphoniques et aux grands principes de coopération judiciaire nationale, transfrontière ou internationale (principes de spécialité, de réciprocité, de double incrimination, etc.), en référence notamment à diverses conventions internationales signées par la Suisse.</p>

### International Commercial Litigation (Partie A)

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Andrea Bonomi / Prof. Eva Lein
<b>Crédits ECTS</b>	3
<b>Semestre</b>	Automne : 8 premières semaines du semestre
<b>Heures/ semaine</b>	2
<b>Examen</b>	Ecrit
<b>Description</b>	<p>This course is mainly intended for Master students who chose the specialisations "Droit du contentieux" and "Droit international et comparé".</p> <p>It provides the students with an in-depth analysis of the rules on international litigation before State courts, in particular international commercial litigation. Based on cases and practical examples, it adopts a transnational and comparative approach to core litigation issues (such as international jurisdiction, lis pendens, forum non conveniens, anti-suit injunctions, class actions and group actions, international cooperation in civil and commercial matters, bases of recognition and enforcement of judgments). Students will learn how to work with the Lugano Convention and Brussels Ibis Regulation and get an overview of US and English litigation rules. The course will be taught in English.</p>

**La Partie B est un « Cours à option » qui se déroule lors des 6 dernières semaines du semestre**

### Interprétation et prise de décision

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Sophie Weerts / Prof. Alex Biedermann
<b>Crédits ECTS</b>	3
<b>Semestre</b>	Automne
<b>Heures/ semaine</b>	2
<b>Examen</b>	Ecrit
<b>Description</b>	<p>L'objectif du cours est tout d'abord de transmettre aux étudiant·e·s les notions fondamentales relative à l'interprétation juridique et les éléments constitutifs de problèmes de décision rencontrée dans la pratique judiciaire. Ensuite, il s'agit d'apprendre à analyser les problèmes d'interprétation et de prise de décision et à appliquer les principes et méthodes relatives aux deux thématiques. Enfin, le cours vise à développer une approche critique par rapport aux éléments étudiés (mettre de la distance entre ce qui est étudié et le fondement de ces règles). A la fin du cours, les étudiant·e·s devront donc avoir une connaissance précise des différentes théories de l'interprétation et des concepts dans la science de la décision, être en mesure d'analyser des affaires concrètes et de développer une explication reliant les cas aux concepts fondamentaux.</p> <p><i>Préférez le cours « Introduction à l'interprétation de l'indice scientifique » du Prof. Franco Taroni avant de suivre le cours « Interprétation et prise de décision » dont la partie « prise de décision » repose sur certains éléments abordés par le Prof. Franco Taroni.</i></p>

<b>Introduction à l'interprétation de l'indice scientifique</b>	
<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Franco Taroni / Prof. Christophe Champod
<b>Crédits ECTS</b>	3 (+3 avec Travaux Pratiques)
<b>Semestre</b>	Automne (cours) Printemps (TP)
<b>Heures/ semaine</b>	2 (travaux pratiques au semestre de printemps : 12h)
<b>Examen</b>	Oral  Validation pour le TP
<b>Description</b>	<p>De plus en plus dans le monde judiciaire, la force probante d'un lien dégagé par l'expertise est transmise au tribunal sous forme chiffrée, plus précisément, sous forme de probabilité. Prendre conscience des problématiques liées à l'évaluation et à l'interprétation de l'indice scientifique et au raisonnement probabiliste est donc fondamental. Les objectifs de cet enseignement visent (a) la discussion et la réflexion sur le raisonnement probabiliste et la valeur probante d'une information scientifique ; (b) la gestion de l'incertitude à l'aide des probabilités ; (c) la nécessité de trouver un langage commun entre juristes et scientifiques sur la communication de la valeur probante d'une information scientifique ; (d) la compréhension des lois des probabilités afin de pouvoir gérer de façon optimale l'incertitude et apprécier correctement les situations incertaines. En d'autres termes, l'objectif général est celui de sensibiliser l'étudiant/e aux méthodes et modèles probabilistes et à développer un sens critique vis-à-vis des argumentations. Il faudra pouvoir juger si un scientifique, un avocat, un juge, ou toute autre personne s'exprimant sur l'incertain lors d'une procédure argumente logiquement, pose les bonnes questions et obtient des réponses cohérentes, car la compréhension et la maîtrise de l'incertitude nous permettra d'agir de façon optimale.</p> <p><i>Il est conseillé de suivre ce cours en 1ère année, avant d'avoir suivi celui du Prof. Alex Biedermann "Interprétation et prise de décision"</i></p>

<b>Justice numérique</b>	
<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Patricia Dietschy
<b>Crédits ECTS</b>	3
<b>Semestre</b>	Printemps
<b>Heures/ semaine</b>	2
<b>Examen</b>	Oral
<b>Description</b>	<p>L'objectif du cours est de saisir les enjeux et les défis de la justice numérique. Le cours propose d'examiner les questions principales posées par les outils technologiques utilisés en justice, au regard de la situation prévalant en Suisse, mais aussi à l'étranger ou au sein de cours internationales. Plusieurs sujets sont successivement abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la numérisation des procédures (transmission des actes par voie électronique et dossier électronique) ;</li> <li>- l'utilisation de la vidéoconférence en audience ;</li> <li>- l'enregistrement et la diffusion des procès ;</li> <li>- l'<i>open data</i> des décisions judiciaires ;</li> <li>- l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la justice (justice prédictive, « juge-robot »).</li> </ul>



<b>Management et organisation</b>	
<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. David Giauque
<b>Crédits ECTS</b>	3
<b>Semestre</b>	Printemps, (février-mars)
<b>Heures/ semaine</b>	7 x ½ journée
<b>Examen</b>	Validation notée
<b>Description</b>	<p>Ce cours fournit les bases du management au sein des organisations publiques en général, avec des illustrations tirées des tribunaux. Si la justice et les juges qui la dirigent bénéficient de la garantie de l'indépendance, les organisations formant la justice gagnent à s'inspirer d'un management contemporain et se doivent d'adopter des formes d'organisation à la fois efficaces et efficientes. Ce cours fournit une vision d'ensemble des dimensions du management public et détaille les approches marquantes des principales d'entre elles (stratégie, structure, processus et culture).</p>

<b>Médiation civile et commerciale</b>	
<b>Prof. en charge du cours</b>	Cinthia Lévy, chargée de cours
<b>Crédits ECTS</b>	6
<b>Semestre</b>	Automne
<b>Heures/ semaine</b>	4
<b>Examen</b>	Oral
<b>Description</b>	<p>La médiation est un processus volontaire de gestion et de résolution des conflits. La médiation s'impose progressivement comme une alternative aux tribunaux et à l'arbitrage. Après avoir distingué la médiation de l'arbitrage, de la procédure judiciaire, de la négociation et de la conciliation, le cours sera consacré à l'étude de la médiation en matière civile et commerciale. Nous examinerons successivement les étapes de la médiation, le rôle du médiateur, des parties et des avocats conseils en médiation. Certaines techniques et outils du médiateur seront également étudiés. Nous travaillerons sur des cas pratiques, des séquences de films, des jeux de rôle et des exercices afin de rendre la matière plus concrète et le cours dynamique et interactif</p>

<b>Politique criminelle</b>	
<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Manon Jendly
<b>Crédits ECTS</b>	3
<b>Semestre</b>	Printemps
<b>Heures/ semaine</b>	2
<b>Examen</b>	Oral
<b>Description</b>	<p>Ce cours a pour objectifs d'amener les étudiants à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Saisir les notions et principaux enjeux contextuels entourant l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique criminelle</li> <li>- Se familiariser avec le jeu de politiques menées à tous les échelons territoriaux (international, régional, national et local) et leur articulation avec d'autres types de stratégies, d'ordre notamment économique, social et culturel</li> <li>- Identifier le contenu, les objectifs, les limites et les potentiels de politiques visant des problématiques spécifiques</li> <li>- Développer une analyse critique de quelques tendances qui se dégagent actuellement des politiques criminelles occidentales.</li> </ul>

**Procédure civile**

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Jacques Haldy / Yero Diagne, chargé de cours
<b>Crédits ECTS</b>	6
<b>Semestre</b>	Automne
<b>Heures/ semaine</b>	4
<b>Examen</b>	Oral
<b>Description</b>	<p>Le cours de Procédure civile a pour objet la présentation et l'analyse de la procédure civile fédérale. Après l'examen du champ d'application de cette procédure et la délimitation avec l'organisation judiciaire, les questions relatives à l'ouverture et à l'avancement d'un procès civil sont étudiées : compétence, recevabilité, maximes procédurales, parties, conciliation, échange des écritures, preuves, jugement, recours et exécution. Les procédures spéciales (en particulier les mesures provisionnelles et le divorce) sont également analysées.</p>

**Procédure en droit des personnes étrangères**

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Minh Son Nguyen
<b>Crédits ECTS</b>	3
<b>Semestre</b>	Printemps, une année sur deux
<b>Heures/ semaine</b>	2
<b>Examen</b>	Oral
<b>Description</b>	<p>La mise en oeuvre du droit des personnes étrangères fait intervenir une pluralité d'autorités, aux plans communal, cantonal, fédéral ou encore international. Procéder devant chacune d'elle exige la connaissance des règles de procédure.</p> <p>Sans les faits dûment établis, l'application du droit matériel des personnes étrangères est comme une roue qui tourne à vide. Le cours permet d'aborder les différents moyens de preuve ou encore de saisir l'importance de la notion de vraisemblance.</p> <p>Le praticien du droit des personnes étrangères est aussi un stratège. Dans cette optique, la maîtrise du facteur temps est un des éléments essentiels. Le cours aborde plusieurs institutions liées à cette thématique (effet suspensif ou encore gestion des délais).</p>

**Procédure et juridiction administratives**

**Prof. en charge du cours** Prof. Benoît Bovay

**Crédits ECTS** 6

**Semestre** Automne

**Heures/ semaine** 4

**Examen** Oral

**Description** Le cours de Procédure et juridiction administratives concerne l'entier de la procédure administrative, à commencer par les principes de base, la procédure non contentieuse, suivie de celle de recours devant les autorités administratives et de justice administrative. Sont abordés non seulement la procédure vaudoise, mais aussi celle fédérale (loi fédérale sur la procédure administrative) et le recours en matière de droit public au Tribunal fédéral. Le cours est présenté sous forme théorique, illustrée par les références utiles aux lois et à la jurisprudence vaste et variée, et pratique (exercices de procédures, séminaires sur différents domaines spécifiques). Il permet aux étudiants d'avoir une vision complète de la procédure administrative, qui est indispensable pour tout juriste, car elle est pratiquée très largement par de nombreux juristes, qu'ils soient ou non avocats (administration, collectivités publiques, tribunaux, entreprises, etc.).

**Procédure pénale**

**Prof. en charge du cours** Prof. Alain Macaluso

**Crédits ECTS** 6

**Semestre** Automne

**Heures/ semaine** 4

**Examen** Ecrit

**Description** Les cours de "procédure pénale" et "entraide judiciaire internationale en matière pénale" sont divisés en deux parties distinctes. La première partie du cours est consacrée à l'étude de la procédure pénale fédérale unifiée en vigueur depuis le 1er janvier 2011. A cet effet, le déroulement général du procès pénal, allant de la découverte d'une infraction au jugement définitif, est étudié de manière approfondie. Pour ce faire, les thèmes suivants sont abordés : principes fondamentaux de la procédure pénale, organisation judiciaire et règles de compétence, les différents organes de justice et sujets (parties) du procès pénal, les moyens de preuve ainsi que les procédures spéciales afférentes au procès pénal et les voies de recours.

**Représentation de la justice et du juge**

**Prof. en charge du cours** Sylvie Guichard, chargée de cours

**Crédits ECTS** 3

**Semestre** Automne

**Heures/ semaine** 2

**Examen** Oral

**Description** Ce cours s'interroge, d'une part, sur la manière dont la justice se représente, se met en scène et, d'autre part, sur celle dont elle est représentée. Afin d'examiner ces questions, nous convoquerons deux figures, celle de la justice bien sûr et celle du juge, en tant que personne incarnant la justice. Nous verrons que ces figures sont plurielles par leur diversité au cours du temps, par leur changement selon les juridictions, ainsi que selon les traditions juridiques.

**COURS BLOCS**

**Ateliers autour de la Justice de paix (LP, successions, protection de l'adulte et de l'enfant, PAFA)**

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Philippe Meier
<b>Crédits ECTS</b>	2
<b>Semestre</b>	Printemps
<b>Heures totales</b>	18
<b>Examen</b>	Validation
<b>Description</b>	L'objectif des Ateliers est de mieux faire connaître une juridiction souvent méconnue, dont les compétences sont extrêmement larges et variées, couvrant, selon les cantons, la mainlevée d'opposition et l'ouverture des testaments, le placement des enfants victimes de maltraitance, le prononcé de curatelles pour adultes, ou encore les internements forcés. Ces thématiques sont souvent techniquement complexes, mais également lourdes et délicates sur le plan humain, notamment lorsqu'il en va de la protection de personnes vulnérables. Les juges de paix sont appelés à développer des compétences extra-juridiques nombreuses et importantes (notamment en travail social, en audition de l'enfant, en psychologie), respectivement à travailler aux côtés d'assesseurs ou de services externes qui leur apportent cet éclairage interdisciplinaire.

**Outils de gestion, numérisation de la justice**

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Olivier Glassey
<b>Crédits ECTS</b>	2
<b>Semestre</b>	Printemps
<b>Heures totales</b>	18 (2 ou 3 demi-journées)
<b>Examen</b>	Validation
<b>Description</b>	Accompagner la numérisation de la justice et la mise en œuvre de systèmes d'information judiciaires. Ce cours vise à offrir des compétences de base en stratégie numérique et en management des systèmes d'information. A l'issue du cours, les étudiant-e-s : <ul style="list-style-type: none"> <li>° Situent la stratégie et le management des systèmes d'information dans un environnement global de société de l'information, et dans le contexte judiciaire en particulier ;</li> <li>° Peuvent définir les besoins en information dans un contexte donné et proposer une stratégie de système d'information sur ces bases ;</li> <li>° Ont des références en termes de méthodes et d'outils, qu'ils ou elles pourront retrouver et approfondir dans leur pratique professionnelle.</li> </ul>

**Thématique du MOOC (Massive Open Online Courses) : La science forensique au tribunal ; témoin digne de foi ? Autres questions d'interprétation**

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Alex Biedermann / Prof. Christophe Champod / Prof. Franco Taroni / Dr. Nathalie Hicks Champod
<b>Crédits ECTS</b>	2
<b>Semestre</b>	Printemps
<b>Heures totales</b>	18
<b>Examen</b>	Validation
<b>Description</b>	L'objectif de ce cours est d'encourager la réflexion critique en ce qui concerne la « science forensique », également appelée police technique et scientifique ou criminalistique. Il alerte (sans alarmer) sur les limites des techniques afin de promouvoir une bonne gestion administrative de la science forensique dans le système de justice pénale. Il permet aux participant-e-s de comprendre l'importance du raisonnement probabiliste en sciences forensiques, car l'incertitude fait partie intégrante de celle-ci. Le cours s'articule autour d'une série de causes célèbres qui auraient pu ou ont mené à des erreurs judiciaires.

**Autres cours à option****Pour un total de 15 crédits ECTS**

Consultez la liste des enseignements proposés par les trois écoles :

**Ecole de droit**

Site : <https://www.unil.ch/ecolededroit/home/menuinst/enseignement.html>

Secrétariat : [affaires-etudiantes.droit@unil.ch](mailto:affaires-etudiantes.droit@unil.ch)

**Ecole des Sciences Criminelles (ESC)**

Site : <https://www.unil.ch/esc/enseignement>

Secrétariat : [info.esc@unil.ch](mailto:info.esc@unil.ch)

**Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP)**

Site : <https://www.unil.ch/idheap/unites>

Secrétariat : [Sabine.Janssens@unil.ch](mailto:Sabine.Janssens@unil.ch)

° **Cours hors-liste** : maximum 6 crédits parmi les Enseignements dispensés par l'ESC, l'IDHEAP et l'Ecole de Droit